

«Le père se demande à quoi il sert»

par S. Billeter/ C. Muller - L'affaire des jumelles de St-Sulpice (VD) rouvre le débat sur le droit des pères. Le point avec une avocate et des témoignages de pères.



L'avocate Anne Reiser. (photo: P.Frautschi/TG)



Selon l'experte Anne Reiser, l'enfant, en tant que lien subsistant après une rupture, ne doit pas constituer le nœud du conflit, mais la base d'un projet. (photo: AFP)

Anne Reiser, vous êtes spécialiste du droit de la famille et vous déplorez la situation actuelle.

En effet. Au moment de la séparation, la douleur est importante. Ce sont les tripes qui parlent, pas le bon sens. Il faut savoir prendre du recul par rapport à ses valeurs et c'est très difficile quand on souffre.

Que préconisez-vous?

Permettre aux adultes de vivre leur dysfonctionnement en purgeant leur fiel le plus vite possible. Leur ôter l'enfant qui sera placé chez un proche, loin de l'égoïsme que provoque la douleur.

N'est-ce pas rude pour l'enfant d'être enlevé à ses parents?

Ce sera toujours moins rude que la tempête familiale dont il subira des dommages à long terme. Il faut instaurer des cellules de crise.

Et au niveau politique?

Les politiciens doivent prendre conscience qu'un divorce est une procédure spéciale qui doit viser à maintenir les liens familiaux. Qu'ils chiffrant les coûts actuels au niveau social, sans oublier la précarisation des familles que cela engendre. Ils doivent rendre la médiation obligatoire.

Est-elle vraiment utile?

Si elle est rendue obligatoire. Elle offre des taux de réussite phénoménaux en terme de relation et de maintien du lien pour le parent non gardien.

Vous êtes favorable à la garde partagée.

Il faut accepter que l'enfant a autant besoin de son père que de sa mère, et qu'il n'est pas un pansement pour mieux se remettre de la rupture, comme le considèrent souvent les parents.

Et le père?

Il se demande à quoi il sert. Sans loi sur l'autorité parentale partagée, il se sent humilié, juste bon à payer. Nous sommes à un moment charnière dans les rapports hommes-femmes. Le seul moyen de s'en sortir est de ne pas se sacrifier.

Témoignages de deux pères

En attente d'une reconnaissance

Simonetta Sommaruga est devenue l'ennemie des papas en renvoyant en 2012 la révision de la loi sur l'autorité parentale conjointe (l'accord des deux parents sur les décisions concernant la vie de l'enfant serait systématisé). La conseillère fédérale en charge du département de justice et police veut attendre pour la compléter par une clause sur les pensions alimentaires, alors que «ce sont deux choses distinctes», proteste l'avocate Anne Reiser.

Des pères en détresse au bout du fil

Membre de la section vaudoise du Mouvement de la Condition Paternelle, Julien Dura constate chaque jour que la douleur de certains pères, engagés dans des procédures de divorces, est bien réelle. «Le cas du papa des jumelles n'est pas unique. Fréquemment, notre permanence téléphonique (qui fonctionne 7 jours sur 7) reçoit des appels de pères en situation de détresse psychologique, qui se sentent perdus. Certains sont même désespérés. Une association comme la notre sert justement à les soutenir, à les aider à trouver des solutions et sortir de leur isolement, pour éviter qu'ils ne commettent l'irréparable».

Mouvement de la Condition Paternelle Vaud www.sospapas.ch

A la naissance de son fils, en juin 2006, Stéphane ne pensait pas qu'il devrait se battre aujourd'hui pour le voir.

«Je pense que je suis comme la plupart des gens. Se marier, avoir une famille, rien d'extravagant! Quand notre fils est né, en 2006, j'ai même abandonné mon métier de DJ pour revenir dans les assurances. Et l'an dernier, du jour au lendemain, elle me vire de chez nous, par une mesure d'extrême urgence. J'ai été plus déçu que surpris, car elle avait fait pareil avec son précédent mari. Mes droits? Aucun. En Vaud, c'est tout pour la mère. Le juge n'a pas voulu m'entendre. J'ai demandé le divorce. Elle refuse pour toucher le maximum de ma LPP au moment opportun. Ce qui m'importe c'est mon fils. Elle m'a demandé 5000 fr par mois en échange de la garde partagée, mais je ne peux verser que 1500. J'ai appris que mon fils a été admis aux soins intensifs avant Noël à cause d'une crise d'allergie. Puis, elle a fait une tentative de suicide à Nouvel An, avec notre fils dans ses bras. Et elle a toujours la garde! J'attends avec impatience la loi sur l'autorité parentale. La seule chose actuellement qu'un père peut faire, c'est payer. Le problème c'est l'argent, alors que ce devrait être le bien-être de l'enfant. Et là, il m'en veut car sa mère a changé le jour de visite.»

S.M. est arrivé en Suisse en 1985 et s'est marié 5 ans plus tard. Il est le papa d'une fille de 16 ans. En instance de divorce, il témoigne.

Les problèmes de couple ont surgi rapidement, menant à une première séparation en 1997. «Très vite, ma femme ne respectait pas pleinement mon droit de visite. Le temps où je peux voir ma fille est déjà limité, alors imaginez si même cela n'est pas respecté!» Par la suite, le couple a tenté de recoller les morceaux, mais sans succès. En 2007, le processus de séparation s'enclenche de nouveau. «La première année, nous avions la garde partagée. Ça se passait plutôt bien. Mais ensuite, ma femme a demandé – et obtenu – la garde unique, ce qui lui permettait aussi d'avoir une pension plus élevée. Depuis lors, je n'ai jamais eu régulièrement ma fille lors des week-ends». S.M. se dur très amer, notamment vis-à-vis de la justice suisse. «En gros, je ne servais plus qu'à payer. Je n'ai jamais obtenu de mon épouse qu'elle respecte pleinement mon droit de visite. Les juges doivent être plus sévères, ils laissent trop souvent la mère agir comme elle l'entend». S.M. dresse un bilan désabusé. «Pour les pères séparés, il y a trois possibilités. Soit ils acceptent de laisser les pleins pouvoirs à la mère, soit ils se battent au risque d'y laisser des plumes, financièrement et psychologiquement, soit ils sombrent complètement, comme le père des jumelles.»